



V2j/P-LAB-01 – Version N°01

Procédure

Prise en charge des examens biologiques dans le cas des urgences vitales (pronostic vital engagé)

I – OBJET :

Décrire les différentes étapes et les différents acteurs concernés par une demande d'examens de laboratoire en **urgence vitale** afin de procéder en toute sécurité et le plus rapidement possible à toutes les étapes conduisant aux résultats des examens demandés.

II – DOMAINE D'APPLICATION :

Tous les services de soins et le laboratoire de biologie.

III – DEFINITIONS / ABREVIATION :

L'**URGENCE VITALE** s'applique lorsque le **pronostic vital du patient est engagé**.

La demande d'examen est réalisée sur un bon de prescription médicale d'examens biologiques sur laquelle est cochée la case « URGENCE VITALE ».

La demande est transmise au laboratoire de biologie :

- Soit en main propre par un agent du service de soins qui précise oralement à l'accueil du laboratoire qu'il s'agit d'une URGENCE VITALE.
- Soit par le(s) pneumatique(s) pour les services équipés.

Dans tous les cas, tous ces prélèvements sont **précédés d'un appel téléphonique** du service de soins au laboratoire de biologie précisant la notion d'URGENCE VITALE et mentionnant le médecin à contacter ainsi que le N° de téléphone ou de bip auquel communiquer les résultats.

Chaque tube doit parvenir au laboratoire étiqueté avec une étiquette autocollante rouge 'URGENT'.

IV – DOCUMENTS DE REFERENCE :

GBEA
Norme NF EN 15189

Rédacteur	Version	Vérificateur	Approbateur	Date
LUREAU P. (Chef de service – Laboratoire de biologie) <i>signé</i>	01	BURET B. (Biologiste – Laboratoire de biologie) DOSBAA I. (Biologiste – Laboratoire de biologie) <i>signé</i>	LUREAU P. (Chef de service – Laboratoire de biologie) <i>signé</i> DENIS M. (Directrice des soins) <i>signé</i> VOLARD P. (Président de CME) <i>signé</i>	19/04/10

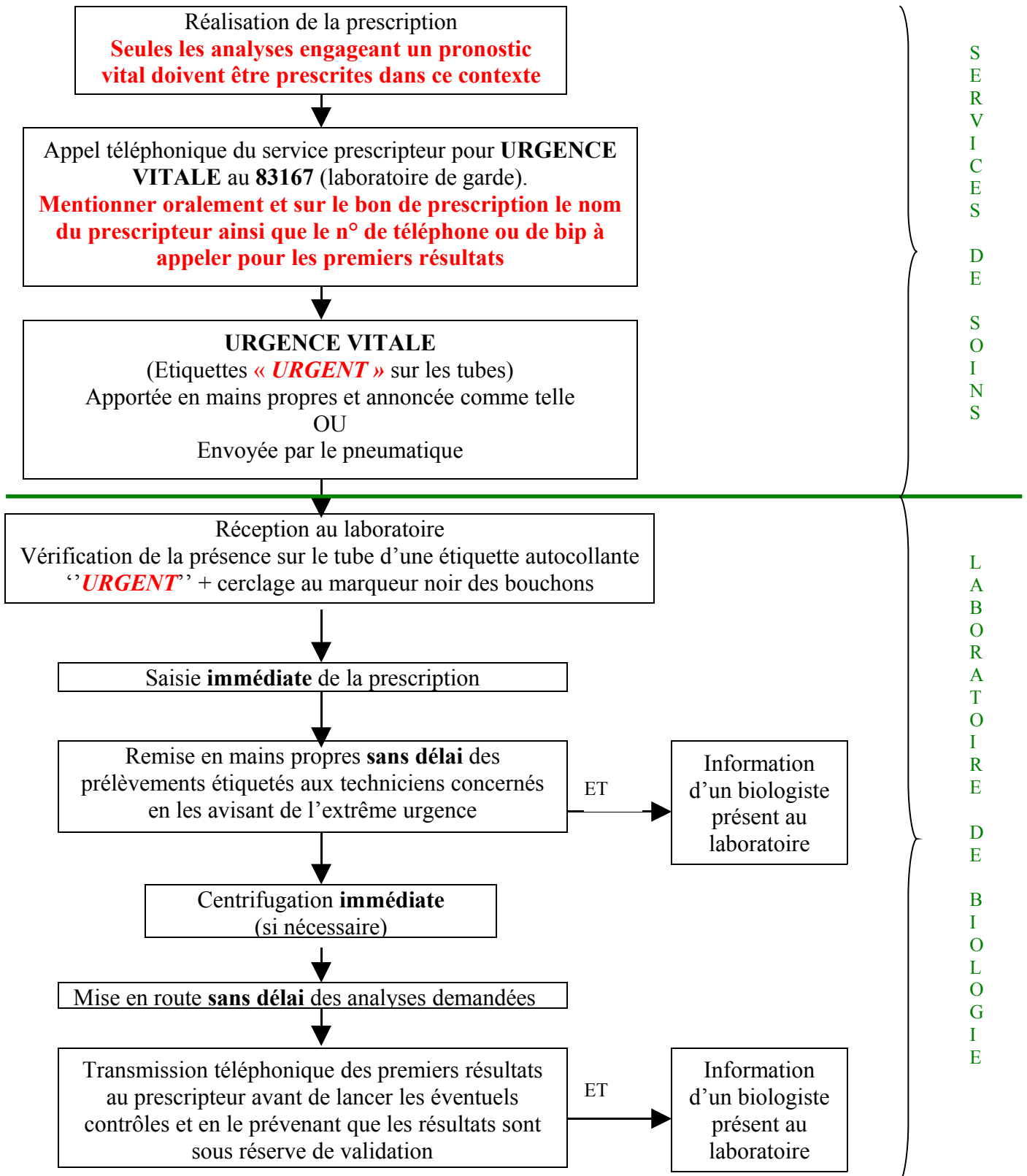
Modifications apportées lors de la présente version :

V – CONTENU :

LOGIGRAMME

ACTIONS ?

QUI ?



VI – EXEMPLAIRES EN CIRCULATION :

Nombre d'exemplaires	Localisation
1	Secrétariat
1	Laboratoire de garde
1	Bureau de la qualitiennne

Procédure disponible dans le guide des prélèvements (INTRANET)

